



CONSEIL MUNICIPAL du 06 avril 2021
COMPTE RENDU

Nombre de Membres

- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	11
- Nombre de voix exprimées	14

Date de la convocation : mardi 31 mars 2021.

L'an deux mil vingt-et-un, le six avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.

Madame MARTIN, ouvre la séance.

Présents : Mesdames Béatrice Martin, Sophie Vaillant, Cécile Gassan, Florence Hautin ; Messieurs Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Stéphane Moniot, Pierre Dodeman, Grégory Lacombe, Mathieu Vaillant, Jean-Claude Toudy, Absents : Anne-Marie Zambetti, Laurette Guillerm, Adrien Bouvel-Balissat, Christophe Bellanger. Pouvoir de Anne-Marie Zambetti en faveur de Sophie Vaillant. Pouvoir de Laurette Guillerm en faveur de Pierre Dodeman. Pouvoir de Adrien Bouvel-Balissat en faveur de Béatrice Martin. Madame Sophie VAILLANT est secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal du 12 mars 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 mars 2021.

2/ Délibération : Affectation des résultats 2020.

Madame Martin expose :

Le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée délibérante le 12 mars 2021.

La commission des finances s'est réunie le vendredi 2 avril et a approuvé.

Le résultat de fonctionnement reporté est de + 171 793,63 €, le résultat d'investissement reporté est de + 76 938,80 €. Le montant des restes à réaliser 2020 pour les dépenses d'investissement est de 34 000 €, pour les recettes d'investissement de 13 800 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité d'affecter une partie du résultat de fonctionnement reporté de 70 000 € au chapitre 021 à la section investissement.

3/ Délibération : Taux des taxes foncières.

La commission des finances s'est réunie le vendredi 2 avril et a approuvé.

Madame le maire propose de ne pas modifier les taux de la part communale des taxes dites ménages. Ces taux n'ont pas été augmentés depuis 2015. La taxe d'habitation n'a plus à être débattue. Le taux du département s'inclut désormais dans le taux de la taxe communale foncière du bâti (la part de la taxe départementale est directement versée à la commune pour pallier le retrait de la taxe d'habitation). Il n'y aura plus la ligne de la part départementale (21,54%) sur les avis d'imposition des particuliers sur le TFB.

- Taxe foncière du bâti : taux 2020 : 15.69% taux 2021 : 15.69+21,54=37,23%

- Taxe foncière du non bâti : taux 2020 : 61.03% taux 2021 : 61.03%

Pour information, le taux moyen communal 2020 au niveau national est de 43,16 %, le taux plafond 2021 à ne pas dépasser est de 121,37% .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux des taxes foncières pour 2021.

Instauration de la taxe foncière sur les constructions nouvelles

La commission des finances s'est réunie le vendredi 2 avril et a approuvé.
 Cette délibération doit être prise avant le 1er octobre de l'année pour être applicable à compter du 1er janvier 2022. Les nouvelles dispositions n'auront aucune incidence sur les logements achevés en 2020 (ceux-ci restent exonérés en 2021 et 2022). La délibération s'applique aux logements achevés à compter du 1er janvier 2021. La délibération réduit ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévu aux articles L.301-1 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code. Limiter l'exonération à 80% revient à taxer à 20% de la base imposable. Il est proposé à l'assemblée délibérante de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 80% de la base imposable. Adopté à l'unanimité.
 L'assemblée délibérante charge madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4/ Délibération : Subventions aux associations pour 2021.

La commission des finances s'est réunie le vendredi 2 avril et a approuvé.

Madame le maire propose d'attribuer des subventions :

ABEJ COQUEREL	50.00 €	
LES JARDINS DE VIEUX MOULIN	100.00 €	
LOISIRS D' AUTOMNE	100.00 €	
SAUVETEURS DE L'OISE	100.00 €	
SOUVENIR Français	100.00 €	
SPA	500.00 €	
AFM TELETHON	50.00 €	
France ALZHEIMER	50.00 €	
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	100.00 €	
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUE	50.00 €	

Pour un total de 1200 euros.

En ce qui concerne le versement de la commune en faveur de l'association Entr'aides - La Passerelle, le CCAS de la commune l'a pris en charge dans sa totalité pour 550 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution de ces subventions à ces associations.

5/ Délibération : Subvention voyage scolaire.

Madame le maire propose, pour l'année civile 2021, des subventions « voyage scolaire » pour les enfants participant à un voyage scolaire, aux parents qui en font la demande.

Cette demande devra être accompagnée d'un document de l'établissement certifiant la présence de l'enfant au voyage ainsi que la contribution financière des parents.

Conditions : Une seule demande par année civile et par enfant : la famille doit être domiciliée sur Vieux-Moulin, l'enfant concerné est scolarisé dans un établissement de premier ou second degré. La subvention de 50 euros est plafonnée au coût restant à charge de la famille si le voyage est au minimum de deux jours consécutifs (ou une nuitée),

La subvention de 15 euros est plafonnée au coût restant à charge de la famille ; et elle concerne les sorties scolaires se déroulant sur la journée (pas de nuitée),

Adopté à l'unanimité.

6/ Délibération : Affectation du fonds de concours 2021.

La commission des finances s'est réunie le vendredi 2 avril et a approuvé.

2132	Réhabilitation énergétique appartement loyer modéré	35 000 €
------	---	----------

Fonds de concours ARC	17 150 €
-----------------------	----------

2135	Sécurisation escalier école	1 500 €	735 €
2135	Rénovation électrique Eglise	5 000 €	2 450 €
2135	Rénovation local comité des fêtes	10 000 €	4 900 €
2181	Stores salle polyvalente	3 000 €	1 470 €
2183	Ordinateur portable mairie et écran supplémentaire	1 500 €	735 €
2184	Meuble entrée mairie	3 000 €	1 470 €
2315	Panneaux de voirie	3 000 €	1 470 €

Adopté à l'unanimité.

7/ Délibération : SIVOC Atelier Musical: contribution communale.

Le Syndicat Intercommunal Atelier musical de l'Oise a voté les contributions communales le 10 mars 2021. L'atelier musical intervient à l'école et ouvre ses portes aux habitants des communes cotisantes. Les 9 communes du SIVOC doivent délibérer en Conseil Municipal pour se positionner en faveur ou non de la fiscalisation de leur contribution communale au SIVOC. Le conseil syndical a décidé de fixer la part des contributions communales à 405 000 € (contre 377 000 € en 2020). Pour l'année 2021, le montant de la contribution de la commune de Vieux-Moulin s'élève à 14 959 € (contre 12 980 € en 2020). A défaut de délibération, la participation communale sera entièrement fiscalisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que la contribution 2021 de 14 959 € sera fiscalisée dans son intégralité.

8/ Vote du budget primitif 2021.

La commission des finances s'est réunie le vendredi 2 avril et a approuvé.

Madame Martin présente le budget aux élus. La liasse a été diffusée par voie de mail aux élus le 2 avril 2021.

Les montants des chapitres de recettes et de dépenses en fonctionnement et en investissement sont présentés et commentés à partir du document officiel.

Les montants totaux seraient les suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 609 543.63 €

Recettes : 609 543.63 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 231 118.80 €

Recettes : 231 118.80 €

L'assemblée délibérante a voté le présent budget à l'unanimité au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre de la section de l'investissement.

9/ Délibération : Désignation du maître d'œuvre du chantier appartement 26 bis.

En ce qui concerne les travaux à engager pour la rénovation de l'appartement du 26 bis, Madame le Maire propose d'engager M Houdant en tant que maître d'œuvre au prix de 1200 euros. Le projet sera ainsi précisé.

Adopté à l'unanimité.

10/ Présentation du projet des modifications des nominations de voies et de renumérotation.

Les élus se sont réunis le 6 avril afin d'échanger sur les particularités de dénomination des voies et des modifications à engager afin de simplifier la lecture des voies et des numéros par les services de la Poste, les services d'urgence et autres. Grâce au travail mené conjointement avec le SIG, un travail pourrait être engagé pour les voies suivantes :

Rue des étangs Saint Pierre - Allée des étangs - Allée Saint Pierre

Continuité de la rue Arnold Lanson

Renumérotation double numéros route Eugénie et rue du général de Gaulle

Voie sans nom - accès au terrain de sport.

Les élus entament une réflexion sur les dénominations et notamment sur le devoir de mémoire à Mme Christiane Colette Pittard.

11/ Délibération : Equipement restauration scolaire et demande de subventions auprès de l'Etat et choix du devis.

La subvention pressentie de l'Etat ne nous est pas revenue favorable car la commune ne rentre pas dans les critères d'attribution « DSR cible ». Or, la cantine a un réel besoin pour un four plus grand, la capacité actuelle est trop réduite.

Deux devis : four CFE 710 RT référence identique aux deux devis

Cuisine DUBOIS (Compiègne 60): devis 11007863 : 3115.44 eur HT soit 3738.53 eur TTC

Cuisine Service (La Fère 02) : devis JM26032101 : 3250 eur HT soit 3900 eur TTC

Demande subvention au titre de la DETR auprès de la préfecture, adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité le devis 11007863 de Cuisine DUBOIS pour 3738.53 euros TTC.

12/ Questions diverses :

Sécurité routière dans le village : Les élus du groupe de travail (au nombre de 6) se sont réunis le samedi 20 mars, un rapport a été édité, et des réflexions sont sérieusement engagées avec des retours de devis. De nouveaux panneaux à des endroits plus visibles, des anciens panneaux décolorés à changer, une signalisation au sol, ... Il faudra établir des devis quantitatifs et qualitatifs. Et il restera à localiser les emplacements exacts.

PLUiH enquête publique : L'enquête publique va bientôt commencer, madame Martin sollicite les élus à s'y déplacer pour donner leur avis.

La séance est clôturée à 20h05.

Affiché le 08/04/2021